

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 OCTOBRE 2022

N° 2022-401 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – CAMPAGNE DE MESURE DE LA QUALITE DE L’AIR

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Dans le cadre du PCAET, les élus ont noté l’importance d’avoir des données de base sur la qualité de l’air. ATMO TRACK est une start-up basée à Nantes qui accompagne les collectivités pour les mesures et la surveillance des polluants atmosphériques.

Le Comité de pilotage PCAET, lors de la réunion du 15 septembre, et le bureau communautaire du 5 octobre ont validé le principe d’une campagne de mesure de la qualité de l’air avec ATMO TRACK. Les six capteurs de polluants vont être commandés et installés sur le territoire d’ici la fin de l’année.

Les emplacements suivants sont envisagés :

- ✓ 2 capteurs à Chantonnay
- ✓ 1 capteur à Bournezeau
- ✓ 1 capteur à Saint-Prouant
- ✓ 1 capteur à Saint Martin des Noyers
- ✓ 1 capteur à Sigournais

Cette action était budgétée pour 2022 dans le cadre de l’axe 6 « Garantir la transversalité du PCAET » pour un montant de 10 000 €, et d’autres lignes budgétaires du PCAET n’ont pas encore été mobilisées.

La Présidente décide de signer le devis d’ATMO TRACK pour un montant de 14 260 € HT.

À CHANTONNAY, le 7 octobre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l’affichage le 10/10/2022.